



Le nombre d'arbitre souhaité sur les compétitions a été respecté et il n'y a pas eu beaucoup de défections. Forte présence des arbitres. Joël rappelle qu'il est nécessaire d'avoir 1 arbitre ½ par table pour ne pas les décourager. Michel KERISIT informe la CRA que, lors de la réunion interzone du mois de mai, il a été décidé qu'en critérium fédéral de N2 seniors les parties de poules se disputeraient au meilleur des 7 manches. Cela représentera 3 H d'arbitrage supplémentaire le samedi.

Seul petit bémol : lors des championnats de Bretagne le comité organisateur (comité 56) a dû faire appel à un nombre plus élevé d'arbitres que prévu par manque dans certains autres comités.

Joël demande à chaque CDA de faire le bilan sur l'arbitrage dans son comité.

CDA 56 : Jean-Luc est satisfait dans l'ensemble car les arbitres se sont bien mobilisés. Problème cependant au niveau du dernier tour du CF départemental car il y avait 4 salles : difficile dans ce cas de trouver des arbitres. Il souligne que l'année prochaine lors du 3<sup>ème</sup> tour en janvier 2018 il faudra solliciter beaucoup d'arbitres car il y aura le CFN2 Seniors en Ille-et-Vilaine et un tour de CF N1 dans le Morbihan.

CDA 22 : Jacky rencontre quelques difficultés au sein de son département car certains arbitres ou juges-arbitres refusent de se rendre dans certains clubs. Ils veulent rester dans leur club.

Autre problème soulevé par Jacky : après chaque compétition il faut remonter les résultats sur SPID et certains JA2 refusent de prendre les compétitions du CF car ils sont réfractaires à l'informatique.

CDA 29 : Jonathan rencontre également beaucoup de difficultés dans son département pour trouver des arbitres qui souhaitent se rendre sur les tours de CF N1 ou CF N2. Ce sont toujours les mêmes. Jonathan se demande comment les motiver ?

CDA 35 : François a la sensation que dans son département les arbitres une fois leurs vacances faites pour leur club ne font plus rien. Il souligne que la formation AR qui s'est déroulée en septembre 2016 a vu beaucoup d'arbitres formés mais ces derniers ne feront que des vacances pour leur équipe de Nationale et n'iront pas sur d'autres compétitions régionales. Donc on forme des arbitres mais ils ne servent que leur club.

Renan THEPAUT souligne qu'on peut être satisfait en Bretagne de la qualité de l'arbitrage car dans beaucoup d'autres ligues c'est beaucoup plus difficile.

Michel KERISIT demande pour le « Bretagne » l'année prochaine d'éviter de changer les arbitres de table pendant les poules comme l'a fait cette année Gérard Le Pape. Cela fait perdre du temps et les arbitres sont un peu perdus.

## 2 – Bilan de l'année 2016-2017 en juge-arbitrage (avec éventuelles sanctions financières à décider)

### a) Bilan de l'année en juge-arbitrage

Joël demande à nouveau à chaque CDA de faire le point.

CDA 56 : Jean-Luc n'a eu aucun problème concernant les nominations des juges-arbitres tant au niveau régional que national.

CDA 22 : Pas vraiment de problème sinon un « loupé » en début de saison car la liste fournie par l'ancien CDA n'était pas à jour au niveau des adresses.

CDA 29 : Jonathan n'a pas rencontré de difficulté concernant les juges-arbitres pour le championnat régional mis à part une juge-arbitre qui est repartie sans juge-arbitrer considérant qu'il faisait trop froid dans la salle. Donc la rencontre s'est déroulée sans juge-arbitre.

Toutefois gros problème pour trouver des juges-arbitres pour la Nationale car ils jouent en départemental le samedi soir et souvent juge-arbitre le dimanche en régional.

CDA 35 : Pas de problème en 1<sup>ère</sup> phase. En seconde phase, 3 rencontres n'ont pas été juge-arbitrées.

Concernant la Nationale : beaucoup de problèmes car les équipes d'Ille-et-Vilaine sont nombreuses et la FFTT les fait jouer toutes à domicile sur la même journée. Donc difficile d'aligner 1 juge-arbitre et 2 arbitres pour chaque rencontre.

Michel KERISIT demande si un courrier a été envoyé aux juges-arbitres qui ont commis des erreurs. Joël lui répond positivement et rappelle qu'un juge-arbitre du Finistère a changé le nom d'un joueur avec l'accord des 2 équipes et pensait que cela était possible.

Un autre JA d'Ille-et-Vilaine cette fois a volontairement fait apparaître un joueur qui n'était pas présent.

b) Prestations des juges-arbitres par club et sanctions à prévoir

Tout d'abord Joël remercie François DESMORTIER, CDA 35, d'avoir été à l'initiative de la mise en place d'un fichier commun concernant les prestations des juges-arbitres. En outre, tous les CDA ont travaillé sur ce fichier pour établir le suivi et le bilan de la saison.

CDA 56

Jean-Luc POTDEVIN fait l'état des lieux des clubs dont les juges-arbitres n'ont pas réalisés leurs 7 vacations.

- Le FOLC LORIENT OUEST : Les prestations sont intégralement réalisées. Ils ont 2 équipes en régionale mais un seul JA ; la formation d'un second JA est en cours et se terminera en novembre 2017.

- TT GOURINOIS : Pas d'excuse dans la mesure où les juges-arbitres auraient pu réaliser leurs 10 vacations pour la saison (2 équipes en phase 1 puis 1 seule en phase 2). De plus les JA devaient participer sur certaines compétitions mais ils ne sont pas venus et cela sans prévenir. Avec 3 prestations assurées, on constate un défaut de 7 vacations. Donc une amende de 280 € va leur être envoyée.

TT GUEMENE-SUR-SCORFF : Un courrier de prévention leur sera envoyé.

ST THURIAU : Leur juge-arbitre, Michel REUX, a effectué quelques vacations mais a été blessé et donc mis en arrêt de travail.

U.S PLOUAY : Défaut de juge-arbitre depuis un an et demi. Ils n'ont pas inscrit de candidat aux formations proposées. Amende pour défaut de JA : 250 €.

CDA 22

ARMOR PING PLOUFRAGAN : le club a un juge-arbitre qui n'a fait qu'une vacation. Une amende de 240 € leur sera envoyée.

TT GRACES LE MERZER : C'est un club qui a 3 juges-arbitres mais qui ne travaillent pas. Amende de 240 € également.

TT PORDICAIS : Leur envoyer un courrier de prévention.

Renan THEPAUT demande à Patrick EVENO de faire remonter une demande formulée lors de la dernière A.G. L.B.T.T. auprès de la F.F.T.T. concernant les parrainages des clubs car beaucoup de JA qui officient en régional ne sont pas dans un club nécessitant des vacations.

Patrick EVENO ne partage pas l'instauration d'un tel système de parrainage car à ses yeux, cela aurait pour conséquence de faire reculer la formation dans la mesure où les clubs pourraient aller chercher un JA extérieur pour réaliser ses vacations.

Renan THEPAUT regrette surtout que la réglementation ne soit pas appliquée de la même façon dans toutes les Ligues et pense qu'à partir du moment où les clubs qui n'incitent pas à la formation dédommagent financièrement les clubs qui font l'effort, les conséquences seraient moindres.

CDA 29

Aucun club finistérien n'est en défaut de juge-arbitre ou de juge-arbitrage.

François DESMORTIER annonce que 3 clubs d'Ille-et-Vilaine sont en négatif.

MELESSE PING : leur juge-arbitre a reçu un courrier de la CRA suite à une erreur d'arbitrage en 1<sup>ère</sup> phase, François DESMORTIER suppose que suite à cela ce dernier n'a ensuite plus répondu favorablement aux sollicitations qu'il a reçu bien qu'il en ait eu lorsqu'il y avait des rencontres sans JA, ainsi que pour toutes les compétitions où il y avait besoins d'arbitres. L'amende envoyée sera 160 €.

TT FOUGERES-JAVENE-LECOUSSE : ils ont inscrit une candidate à la formation cette année. Un courrier de prévention leur sera toutefois adressé.

US BAIN DE BRETAGNE : Le club sait qu'il doit présenter un candidat aux prochaines sessions de formation. Ce sera donc à vérifier lors des inscriptions à la formation d'Arbitre Régional de septembre 2017.

Joël propose, s'il y a réclamation de la part des clubs, de se déplacer pour les rencontrer avec le CDA concerné pour réfléchir à la solution à apporter.

### 3 – Améliorations à apporter et consignes pour la saison prochaine

Joël LE DIOURON fait un état des lieux des feuilles de rencontres. Cette année on a eu des cas exceptionnels à savoir notamment sur la dernière journée où un joueur se blesse gravement et le juge-arbitre inscrit au verso de la feuille « RAS ».

Il faudra sensibiliser les juges-arbitres, en début de saison, sur certains points importants concernant le remplissage de la feuille de rencontre.

Un courrier évoquant plusieurs points de règlement leur sera envoyé avant le début du championnat par équipes : remettre le contrôle de revêtement des raquettes à l'ordre du jour, si le juge-arbitre a le moindre doute il note et le signale, rappeler au JA qu'une fois la feuille de rencontre remplie il n'a plus le droit de la modifier...

Le juge-arbitre étant seul dans la salle avec les joueurs il n'est pas facile pour lui d'interdire à un joueur de jouer. Dans ce cas il le prévient que s'il joue avec un revêtement non conforme, la partie sera perdue pour son équipe. Ensuite le JA fait son rapport au dos de la feuille en faisant signer les capitaines d'équipes.

Michel KERISIT précise que la Fédération, interrogée sur le problème rencontré avec un joueur dont la raquette présentait un revêtement non homologué, a répondu que le juge arbitre n'aurait pas dû laisser jouer le fautif et qu'il n'y a pas de raison de sanctionner l'équipe. Il est donc à redouter que si la ligue donne rencontre perdue par pénalité à une équipe pour cette raison et que le club fait appel de la décision, la ligue sera déboutée par la Fédé.

Jean-Luc POTDEVIN, lors de sa réunion d'arbitres en septembre, donne un questionnaire à remplir concernant quelques points de règlement. Cela permet ensuite de faire un bilan sur des règlements qui ne sont pas acquis pour certains d'entre-eux et donc de rappeler ces règles.

Jean-Luc diffusera aux 3 autres CDA son questionnaire pour qu'ils puissent aussi le proposer à leurs arbitres.

### 4 – Accompagnement et soutien en arbitrage et juge-arbitrage : quelle forme, quelle méthode ?

Selon Joël, l'accompagnement réalisé cette saison en arbitrage est à reproduire. Il faut arriver à mobiliser les jeunes au juge-arbitrage et à l'arbitrage.

### 5 – Besoins en formations initiales et continues à prévoir : JA1, JA2, JA3

Concernant les formations Jacky BLOT, CDA 22, demande s'il existe un module GIRPE dans la formation de juge-arbitrage.

Jacky précise que sur les 36 clubs des Côtes d'Armor la moitié utilise GIRPE et précise qu'il y a déjà eu plusieurs formations de réaliser dans son comité. Didier BEGES, président du Comité 22, a d'ailleurs fait la proposition suivante aux clubs : le CD 22 va soutenir les clubs concernant l'acquisition du matériel à hauteur de 150 € et il leur laisse 2 ans pour s'équiper.

Renan THEPAUT annonce que la Ligue s'orientera vers une aide financière pour encourager les clubs à se doter en matériel pour ceux qui s'engageront à utiliser G.I.R.P.E., les modalités restant à définir.

Joël dresse le bilan de l'utilisation de GIRPE lors du championnat par équipes. Son utilisation a été doublée entre les deux phases 2017-2018.

2 questions se distinguent quant à l'utilisation de GIRPE : une question matérielle et une question de formation.

Joël pense qu'il faut proposer à tous les juges-arbitres, en septembre, un temps de sensibilisation sur l'utilisation de GIRPE.

Michel KERISIT estime qu'il serait plus important que tous les JA se servent de SPIDD sur les tours de critérium fédéral régional et que les résultats soient remontés dès le dimanche soir.

Jean-Luc demande qu'il y ait plus de formations sur SPIDD car très peu de JA savent l'utiliser.

Pour finir sur l'arbitrage, André PANNETIER dresse le bilan financier sur la saison écoulée. L'arbitrage a coûté plus cher cette année.

Jean-Luc précise aux CDA que désormais il faut passer par lui pour les inscriptions en formation JA2 et JA3 afin d'essayer de regrouper les personnes souhaitant s'y inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12H00.

La secrétaire de séance  
Isabelle CHAZERAULT

Le Responsable CRA  
Joël LE DIOURON